

Collège Paul-Émile VICTOR

10, route de Laval

53200 Château-Gontier Sur Mayenne

Compte-rendu du Conseil d'Administration du **jeudi 24 novembre 2022**

Présents : 14

Excusés : 2

Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre la séance à 18h06.

Les personnels administratifs sont désignés secrétaires de séance.

M. RIGOUIN demande l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2022.

Commentaire : pas de commentaire

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

Ordre du jour du CA du 24 novembre 2022 :

I : Affaires pédagogiques :

- Commissions et groupes de travail,
- Règlement intérieur du CA,
- Convention « Aux Arts Collégiens »,
- Informations sur l'Unité Externalisée d'Enseignement,

II : Affaires financières :

- Projets de budget des visites et sorties,
- Décision Budgétaire Modificative pour vote,
- Etude du projet de budget 2023,
- Délégation au chef d'établissement pour la passation des contrats et des conventions,
- Déspécialisation d'une subvention « manuels scolaires » 2018.

Questions diverses : pas de questions diverses proposées

Déroulé de l'ordre du jour :

I : Affaires pédagogiques

I – 1 : Commission et groupes de travail :

M. RIGOUIN remercie les membres nouvellement élus pour leur présence et leur investissement.

Il présente les membres titulaires et suppléants au conseil d'administration.
Le conseil d'administration est composé ainsi :

Membres titulaires - Élus	Qualité	Membres suppléants - Élus			
M. DUPIN	Parents d'élèves		Président	Principal	M. RIGOUIN
Mme JAMOT			Membres de droit	Principal-Adjoint	M. BIZE
Mme MAUCOURT				Adjoint-Gestionnaire	M. DELATOUR
Mme TIRMONT		Conseillère Principale d'Éducation		Mme SAMIRANT	
Mlle BOURBON Eloïse	Élèves	Mlle CLAUDE Camille	Représentant du Conseil Départemental	Conseillère Départementale	Mme de VALICOURT
Mlle PASSELANDE Tilia		Mlle HUET Josephine		Conseiller Départemental	M. LION
Mme CHARBONNIER	Personnels Enseignants et d'Éducation	Mme DUCLOS	Représentant de la commune		M. CORVE
M. GUILLAMET		Mme LECHÉVALLIER	Représentant de la Communauté de Communes		Mme FERRY
M. HOUDOU		Mme PRODHOMME	Personnalité qualifiée		M. COUAILLIER
M. JOUIN					
M. PASQUIER					
Mme TRICHARD	Personnels ATOSS				
M. BELLAYER					
Mme PASSELANDE					

M. Rigouin explique que le décret du 21 décembre 2020, précise que si le conseil d'administration procède à la création d'une commission permanente, celle-ci doit obligatoirement bénéficier de compétences décisionnelles précises qui se substitueront à celles habituellement dévolues au conseil d'administration.

Les débats issus de cette présentation permettent de valider la décision de ne pas mettre en place une commission permanente mais de remplacer celle-ci par un groupe de travail DGH.

En application du décret n°2020-1632 du 21/12/2020 la commission permanente n'est créée que si le conseil d'administration lui délègue une ou plusieurs compétences décisionnelles. Afin de préparer sereinement et collégialement la DGH de l'année 2023-2024, un groupe de travail « DGH » est mis en place.

Membres titulaires	Qualité	Membres suppléants
Monsieur RIGOUIN	Principal	
Monsieur BIZE	Principal-Adjoint	
Monsieur DELATOUR	Adjoint-Gestionnaire	
Monsieur LION	Représentant du département	
Madame MAUCOURT	Parents d'élèves 3 titulaires & 3 suppléants	Madame TIRMONT
Monsieur DUPIN		
Monsieur HOUDOU	Personnels d'enseignement d'éducation 3 titulaires & 3 suppléants	Monsieur JOUIN
Madame CHARBONNIER		Monsieur PASQUIER
Monsieur GUILLAMET		Madame TRICHARD
Monsieur BELLAYER	Personnels ATOSS 1 titulaire & 1 suppléant	Madame PASSELANDE
Tilia PASSELANDE	Élèves 1 titulaire & 1 suppléant	Camille CLAUDE

Cette proposition est soumise au vote des membres :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

M. Rigouin précise ensuite les compétences de chacune des commissions : conseil de discipline, commission hygiène et sécurité, au C.E.S.C et à la commission éducative.

Le conseil de discipline est composé ainsi :

Il est rassemblé par le chef d'établissement.
La traduction d'un élève devant le conseil de discipline correspond à un manquement grave au règlement intérieur, à l'atteinte de personnes ou de biens.

Membres titulaires	Qualité	Membres suppléants
Monsieur RIGOUIN	Principal	
Monsieur BIZE	Principal-Adjoint	
Monsieur DELATOUR	Adjoint-Gestionnaire	
Madame SAMIRANT	Conseillère Principale d'Éducation	
Madame JAMOT	Parents d'élèves 3 titulaires & 3 suppléants	Madame MAUCOURT
Monsieur DUPIN		
Madame TIRMONT		
Madame CHARBONNIER	Personnels d'enseignement d'éducation 4 titulaires & 3 suppléants	Madame TRICHARD
Monsieur GUILLAMET		Madame DUCLOS
Monsieur JOUIN		Madame LECHÉVALLIER
Monsieur PASQUIER		Madame PRODHOMME
Madame PASSELANDE	Personnels ATOSS 1 titulaire & 1 suppléant	Monsieur BELLAYER
Tilia PASSELANDE	Élèves 2 titulaires & 2 suppléants	Camille CLAUDE
Eloïse BOURBON		Joséphine HUET

La Commission Hygiène et Sécurité est composée ainsi :

Elle est convoquée à l'initiative du chef d'établissement.
Organe consultatif, elle est habilitée à proposer tout dispositif pour améliorer la sécurité des personnes au sein de l'établissement.

Membres titulaires	Qualité	Membres suppléants
Monsieur RIGOUIN	Principal	
Monsieur BIZE	Principal-Adjoint	
Monsieur DELATOUR	Adjoint-Gestionnaire	
Madame SAMIRANT	Conseillère Principale d'Éducation	
Monsieur LION	Représentant du département	
Monsieur CORVÉ	Représentante de la commune	
Monsieur DUPIN	Parents d'élèves	Madame MAUCOURT
Madame TIRMONT	2 titulaires & 2 suppléants	Madame JAMOT
Monsieur GUILLAMET	Personnels d'enseignement	Monsieur PASQUIER
Monsieur JOUIN	2 titulaires & 2 suppléants	Madame TRICHARD
Madame PASSELANDE	Personnel Technique	Monsieur BELLAYER
Titia PASSELANDE	Elèves	Camille CLAUDE
Eloïse BOURBON	2 titulaires & 2 suppléants	Joséphine HUET

Le Comité d'Éducation Santé et Citoyenneté est composé ainsi :

Le CESC est sollicité pour toute question relative à l'éducation à la santé et la citoyenneté. Il est réuni à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du CA. En fonction des sujets traités, il peut associer à sa composition toute personne dont il estime l'avis utile.

Membres titulaires	Qualité	Membres suppléants
Monsieur RIGOUIN	Principal	
Monsieur BIZE	Principal-Adjoint	
Monsieur DELATOUR	Adjoint-Gestionnaire	
Madame SAMIRANT	Conseillère Principale d'Éducation	
Madame MAERTEN-LEMEE	Infirmière	
Madame STASZEWSKI	Assistante Sociale	
Monsieur LION	Représentant du département	
Monsieur CORVÉ	Représentante de la commune	
Madame TIRMONT	Parents d'élèves	Madame JAMOT
Madame MAUCOURT	2 titulaires & 2 suppléants	Monsieur DUPIN
Monsieur PASQUIER	Personnels d'enseignement	Madame LECHEVALLIER
Madame TRICHARD	2 titulaires & 2 suppléants	Madame PRODHOMME
Titia PASSELANDE	Elèves	Camille CLAUDE
Eloïse BOURBON	2 titulaires & 2 suppléants	Joséphine HUET

La commission éducative est composée ainsi :

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires.

Membres titulaires	Qualité	Membres suppléants
Monsieur RIGOUIN	Principal	
Monsieur BIZE	Principal Adjoint	
Madame SAMIRANT	CPE	
Madame MAUCOURT	Parent d'élève	Madame JAMOT
Madame TRICHARD	Personnel d'enseignement	Madame PRODHOMME

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

Commentaires :

Pas de remarque

I - 2 : Règlement intérieur du CA

M. RIGOUIN réalise une lecture du règlement intérieur du Conseil d'Administration puis propose celui-ci à l'adoption des membres présents.

Commentaires :

Pas de commentaire

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

I - 3 : Convention « Aux Arts Collégiens » :

M. Rigouin présente oralement la convention de partenariat entre Le Carré, Mayenne Culture, le Département de la Mayenne et le collège Paul-Émile Victor.

Chaque classe bénéficie de 3 propositions, spectacles ou expositions, d'un atelier de pratique d'environ 5 heures avec un artiste professionnel et au minimum un temps de présentation par un artiste invité dans le cadre de la saison culturelle.

Le coût s'élève à la somme de 20€ par élève avec une prise en charge de 6€ par le Conseil Départemental de la Mayenne, 5€ par le FSE et le reste à la charge du collège.

Les classes concernées pour cette année scolaire sont :

- la 6^{ème} B et la 6^{ème} C
- la 3^{ème} C

Le chef d'établissement demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention « aux arts collégiens ».

Commentaires :

Un représentant des professeurs rappelle la bonne adhésion des élèves à ces différentes activités, notamment parce que pour la majorité des élèves, seul le collège leur permet d'assister à des représentations de théâtre ou de danse.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

I - 4 : Information « Unité Externalisée d'enseignement » :

M. Rigouin présente les textes réglementaires puis les informations pour le projet d'implantation d'une Unité Externalisée d'Enseignement au collège Paul-Émile Victor.

U2E – Paul-Émile VICTOR :

- 5 à 7 élèves accueillis dans des locaux dédiés ; les actuelles salles de technologie sont identifiées comme répondant aux besoins de l'U2E. Les salles de technologies seraient déplacées dans un nouveau bâtiment construit dans le prolongement du pignon Est du bâtiment.

- Au minimum, 2 éducateurs spécialisés sont présents avec les élèves.
- Les temps d'inclusion portent sur les temps de repas et/ou de récréation et/ou d'évènements spécifiques (cross du collège...).
- Les élèves actuellement accueillis à l'U2E de l'école Jacques Prévert auront ainsi une certaine continuité.
- Seuls les élèves en mesure d'être inclus, le seront : ex école Jacques Prévert.
- Aucun temps d'inclusion n'est fait dans les disciplines.
- Échéance prévue : janvier 2025 au plus tôt.
- Une nouvelle rencontre avec les responsables de l'IME est programmée le 5 décembre prochain.

Commentaires :

Un représentant des personnels enseignants fait remarquer que les élèves de l'IME sont associés depuis plusieurs années au cross du collège et que cela s'est toujours bien passé.

II : Affaires financières

II – 1 : Projets de visites et sorties :

Désignation	Date et Lieu	Niveau	Financement
Sortie Musique et Danse : Yureï	Judi 20 Octobre à 14h15 « Le Carré »	3 ^{ème} C	<u>Dispositif « Aux Arts Collégiens »</u> Participation FSE : 5,00 € / élève Participation CD53 : 2,00 € / élève
Sortie Danse : Feux	Mercredi 8 Novembre à 20h30 « Le Carré »	18 élèves de 3 ^{ème} C	<u>Dispositif « Aux Arts Collégiens »</u> Participation Famille : 2,00 € / élève Participation CD53 : 2,00 € / élève
Sortie Musique : Bachar Mar Khalifé	Judi 24 Novembre à 20h30 « Le Carré »	17 élèves volontaires de 3 ^{ème}	Participation Famille : 2,00 € / élève Participation FSE : 5,00 € / élève
Sortie Théâtre : Pinocchio	Judi 19 Janvier à 14h00 « Le Carré »	47 élèves 6 ^{ème} B et C	<u>Dispositif « Aux Arts Collégiens »</u> Participation FSE : 5,00 € / élève Participation CD53 : 2,00 € / élève
Sortie Théâtre : Pinocchio	Judi 19 Janvier à 14h00 « Le Carré »	97 élèves 5 ^{ème} B, D et E 4 ^{ème} APA	Participation FSE : 5,00 € / élève
Sortie Librairie : Projet « Jeunes en Librairie »	M'Lire Anjou	23 élèves 4 ^{ème} C	Aucun
Sortie cirque-théâtre : Enfance	Mercredi 25 janvier à 10h « Le Carré »	68 élèves 6 ^{ème} A, D et E	Participation du FSE : 5€ / élève
Sortie cirque-théâtre : Enfance	Judi 26 janvier à 10h « Le Carré »	47 élèves 6 ^{ème} B et C	Dispositif « Aux Arts Collégiens » Participation CD53 : 2,00 € / élève
Sortie cirque-théâtre : Les Petits Bonnets	Judi 2 Mars à 20h30 « Le Carré »	3 ^{ème} C	<u>Dispositif « Aux Arts Collégiens »</u> Participation Famille : 2,00 € / élève Participation CD53 : 2,00 € / élève
Sortie Théâtre : Tumulte	Judi 9 Mars à 14h « Le Carré »	206 élèves 5 ^{ème} A, B et C 4 ^{ème} A, B, D et E 3 ^{ème} B	Part collective du Pass Culture : 625,00 € Participation du FSE : 5€ / élève

Commentaires :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

II – 1 : Décision Budgétaire Modificative :

PRELEVEMENT SUR FONDS DE RESERVE		
SRH – REST – 0DENREES	4 000,00 €	Prélèvement de précaution
TOTAL	4 000,00 €	

Commentaires :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

II – 3 : Etude du projet de budget 2023 :

M. le gestionnaire présente la proposition de budget pour le futur exercice financier, dont le montant de la part de fonctionnement s'élève à 374 937,09 €.

Les services :

- Les services généraux :
 - o Service AP : dépenses liées à l'enseignement général, les sorties pédagogiques et les voyages scolaires. Ce service est déséquilibré entre les dépenses et les recettes à hauteur de 3 880,00 € en raison de la future mobilisation du fonds de roulement pour la prise en charge de la part des accompagnateurs lors des séjours à l'étranger.
 - o Le service VE met en évidence les dépenses et recettes liées aux aides sociales et au CESC. Il reste stable.
 - o Le service ALO retrace les charges de fonctionnement de l'EPLÉ. Il présente une forte diminution de son volume financier compte tenu du transfert d'une partie des charges de viabilisation au service de restauration en lien avec la nouvelle architecture financière OP@le. Le déficit constaté est lié à la perte de valeur des biens amortis.
- Les services spéciaux – SRH :
 - o Le service des Bourses Nationales disparaît de la présentation budgétaire puisque celui-ci est directement géré via le logiciel Op@le dans la nouvelle organisation financière.
 - o Le service de restauration (SRH) est stable en recette mais il intègre ses propres dépenses au détriment de la contribution entre services qui n'existe plus.

Un enseignant nous interroge sur le déséquilibre financier lié aux amortissements.

M. DELATOUR répond qu'il s'agit d'une évaluation du patrimoine immobilier du collège utile en comptabilité. L'amortissement constate la perte irréversible de la valeur d'un bien. Il existe deux types d'amortissements, l'amortissement neutralisé concerne les biens achetés grâce à des subventions versées à l'établissement, le second, l'amortissement réel, représente la perte de valeur des biens achetés sur fonds propres et de ce fait une diminution de la valeur globale du patrimoine de l'établissement.

Il n'y a plus de vote de l'état prévisionnel des achats car celui-ci est directement intégré dans le nouveau logiciel de comptabilité.

	Dépenses	Recettes	Résultat Prévisionnel
Services Généraux	163 825,20 €	158 932,29 €	- 4 892,91 €
Services Spéciaux	216 004,80 €	216 004,80 €	0,00 €
Section de fonctionnement	379 830,00 €	374 937,09 €	- 4 892,91 €

Commentaires :

M. le gestionnaire rappelle que le collège bascule au 1^{er} janvier 2023 vers la nouvelle application de gestion « Op@le ».

Les membres élus au conseil d'administration déplorent l'absence des représentants du département. Ils soulignent le taux de contribution élevé (35%) de la part du département. L'augmentation des coûts des denrées et des énergies sans augmentation de la tarification aux familles et sans une baisse du taux de contribution ne permet plus de respecter la loi EGALIM notamment au niveau de l'alimentation Bio ainsi que pour les circuits courts. De plus, la quantité servie dans les plateaux des élèves a été diminuée notamment au niveau des fruits et des laitages.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

II – 4 : Délégation donnée au chef d'établissement pour la passation des contrats et des conventions

Il s'agit d'une délégation annuelle du conseil d'administration, donnée au chef d'établissement, pour lui permettre de signer les contrats et conventions pour l'année civile 2022, dans la limite de crédits ouverts au budget (voir la réglementation pour le chef d'établissement pour l'année civile – article R421-20 du code de l'éducation)

Commentaires :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

II – 5 : Séjour en Allemagne

Lieu du séjour : Schwerte, ville de [Rhénanie-du-Nord-Westphalie](#) qui compte environ 50 000 habitants

Dates précises : du 27 février 2022 au 8 mars 2022

Nombre total d'élèves inscrits : 39

Nombre d'accompagnateurs : 4

Aides possibles :

40 € / élève si domicilié sur la Com. Com.

27 € / élève si domicilié dans le département

20 € / élève si adhérent au Foyer Socio Éducatif

Au Programme :

- Visites des deux établissements scolaires de la ville
- Participation à 4 journées de cours
- Visite de la ville de Schwerte et rallye de découverte des éléments culturels et architecturaux
- 2 visites de villes dont une avec le correspondant et une autre avec seulement le groupe du collège
 - Visite du parlement de Düsseldorf en présence d' une députée et du musée Heine
 - Visite de Cologne, de la vieille ville, de la cathédrale et tour en bateau sur le Rhin
 - 1 Sortie en après-midi : patinoire ou accrobranche

Nombre de participants : 43
 Élèves prévus : 39
 Accompagnateurs : 4
 Coût / participant : 190,00 €

Tarif demandé aux familles : 190,00 €
 Coût réel / élève :
 Coût accompagnateur : 190,00 €
 Tarif assurance / personne : - €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	4 017,00 €
Aides et subventions	
Éducation nationale	
Région	
Département	1 053,00 €
Communauté de Communes	1 560,00 €
Dons	
Foyer Socio-Educatif	780,00 €
Ressources propres	
Budget établissement	760,00 €
Vente Saucissons	1 070,00 €
Autres (à préciser)	
OFAJ	1 400,00 €
TOTAL	
	10 640,00 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
Transport en car	7 790,00 €
Transport en train en Allemagne	1 000,00 €
Transport en bus en France	690,00 €
Repas et hébergement	
Visites	
La jaille Yvon / Angers	570,00 €
Divers (à préciser)	
Autres sorties	590,00 €
TOTAL	
	10 640,00 €

Commentaires :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
14		

III : Questions Diverses

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le secrétaire de séance :

Le président de séance :

B. Rigouin